

DOSSIER DE PRESSE



Janvier 2020

L'UNION RETRAITE

Créée par la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un **groupement d'intérêt public (GIP)**.

L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de **rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites** pour les usagers.

Elle poursuit également la **mission de droit à l'information retraite** prévu par les lois de 2003 et 2010, assuré jusqu'alors par le GIP Info Retraite.

LE FONCTIONNEMENT

En tant que GIP, l'Union Retraite **travaille avec ses membres** à :

- **donner de la lisibilité**, essentielle à la confiance dans le système de retraite ;
- **simplifier la retraite** en développant une offre de services innovante, notamment sur internet.

Les membres du GIP



LA GOUVERNANCE

L'Union Retraite se compose :

- **d'instances délibérantes** (assemblée générale et conseil d'administration) et **consultatives** (comité de coordination stratégique et comité des usagers) ;
- de divers **comités et groupes de travail** (comités de pilotage, comités techniques, comités projets, groupes transverses, groupes de travail...).

LES DATES CLÉS

- 20 janvier 2014** La loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites définit les missions de l'Union Retraite.
- 7 novembre 2014** L'assemblée générale approuve la [convention constitutive](#) destinée à prendre en compte les nouvelles missions assignées au GIP par la loi. Le GIP Info Retraite devient l'Union Retraite.
- 18 décembre 2014** Le [conseil d'administration](#) élit son président Gérard Rivière et ses deux vice-présidents Didier Weckner et Alain Gaillard, remplacé depuis par Claude Domeizel.
- 23 février 2015** L'Union Retraite se dote d'une feuille de route ambitieuse sous la forme d'un [contrat d'objectifs pluriannuels 2015-2018](#). Ce contrat, élaboré et négocié avec l'État sur quatre ans, comprend quatre axes et vingt et une fiches projets. Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du GIP et signé par la ministre des affaires sociales, le président du GIP et son directeur le 23 février 2015, puis par le ministre des finances et le secrétaire d'état au budget.
- 20 novembre 2017** Le conseil d'administration désigne Stéphane Bonnet nouveau directeur de l'Union Retraite. Il remplace Jean-Luc Izard, nommé secrétaire général auprès du haut-commissaire à la réforme des retraites.
- 11 décembre 2017** Didier Weckner est élu à la présidence de l'Union Retraite. Il remplace Gérard Rivière. Ce dernier est désormais premier vice-président aux côtés de Claude Domeizel.
- 22 novembre 2018** Le conseil d'administration de l'Union Retraite valide sa [feuille de route 2019-2020](#). Elle réaffirme le groupement comme acteur, expert et apporteur de solutions inter-régimes transverses. Elle oriente l'inter-régimes de retraite vers toujours plus de simplification et de mutualisation.



LES PRINCIPAUX PROJETS INTER-RÉGIMES

Dans le cadre de ses missions, l'Union retraite et les régimes développent **des services pour rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites** pour les assurés. Ces services, réalisés par les experts retraite des régimes, sont identifiés sous **Info Retraite**.

www.info-retraite.fr



Plus de 4 millions de comptes retraite créés depuis le lancement en octobre 2016

Le compte retraite

Le compte retraite permet aux assurés de disposer, sur un **seul espace sécurisé en ligne**, de l'ensemble des éléments utiles au suivi de leur carrière et de leur retraite :

- **information personnalisées** sur leurs droits : nombre de trimestres et de points acquis, régimes d'affiliation, règles de cumul emploi-retraite... ;
- **démarches en ligne** : demande de retraite, attestation fiscale, correction de la carrière, échanges avec les régimes...).

Le site internet Info Retraite permet aux assurés, quels que soient leurs régimes d'affiliation, d'**accéder simplement à l'ensemble des informations sur leur retraite** et sur la retraite en général, grâce notamment à des supports pédagogiques : infographies sur la [retraite par points](#) ou encore le [système de retraite](#).

Info-retraite.fr facilite également les démarches, en proposant un **seul et unique point d'entrée** à un bouquet de services visant à leur simplifier la vie avant, après et au moment de leur départ à la retraite.

C'est depuis ce site internet que les assurés accèdent au compte retraite.

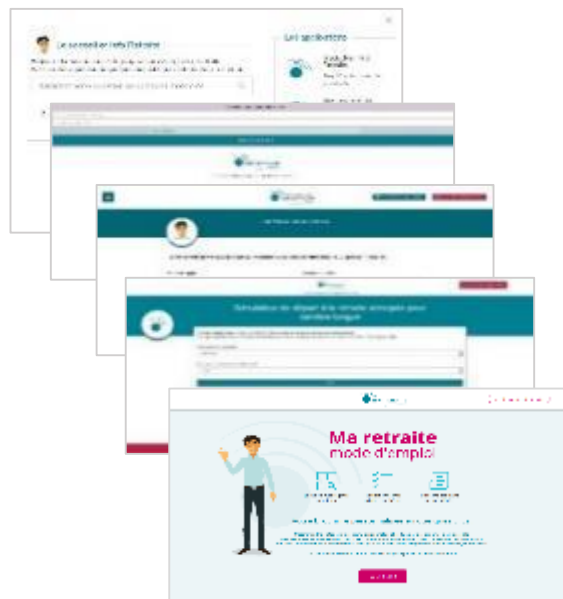


Les outils Info Retraite

Les outils Info Retraite sont des **services complémentaires** disponibles sur www.info-retraite.fr. Ils sont proposés aux assurés en parallèle du compte retraite afin de leur offrir, sans qu'ils aient besoin de se connecter à leur compte, un **accès facilité à l'information sur la retraite**.

Les applications aujourd'hui disponibles sont les suivantes :

- conseiller Info Retraite ;
- Mes régimes de retraite ;
- calettes Info Retraite ;
- traducteur Info Retraite ;
- Ma retraite mode d'emploi ;
- parcours Info Retraite ;
- Ma demande de retraite mode d'emploi ;
- parcours Info Retraite sur l'expatriation et sur le cumul emploi-retraite



Zoom sur...

services.info-retraite.fr présente l'offre de services Info Retraite de façon claire et oriente le plus simplement possible les assurés vers le ou les services qui correspondent le mieux à leurs besoins. Sur services.info-retraite.fr, ils découvrent ou retrouvent une présentation de tous les services Info Retraite.

En savoir plus sur les services Info Retraite [ici](#).



Le droit à l'information retraite

En plus des projets de simplification, l'Union Retraite continue la **mise en œuvre du droit à l'information retraite** en proposant aux assurés différents services leur permettant de :

- retracer l'ensemble de leur carrière, dans un document commun à tous leurs organismes de retraite ;
- vérifier les informations les concernant et, s'ils constatent des manques ou des erreurs, contacter leurs organismes de retraite pour des corrections éventuelles ;
- connaître le montant approximatif de leur future retraite selon leur âge de départ à la retraite.

Plus d'informations sur les services du droit à l'information [ici](#).

*Plus de **8 millions**
de demandes de
documents en ligne
en 2018*

*Plus de **100 millions**
de documents diffusés
depuis la mise en place du
droit à l'information
en 2007*

A consulter : [dossier de presse](#) sur le 100 millionième document du droit à l'information diffusé.

Le simulateur M@rel (Ma retraite en ligne).

M@rel permet aux assurés de **simuler de façon ludique et personnalisée le montant de leur future retraite** à partir de données réelles et selon leurs choix de carrière à venir. Il est disponible à tout âge.

Plus d'informations sur le simulateur M@rel [ici](#).



Le répertoire de gestion des carrières unique

Le répertoire de gestion des carrières unique est un **programme ambitieux** et **innovant** pour l'ensemble du système de retraite français. Il doit aboutir à la construction d'une **base unique** et **centralisée** regroupant **l'ensemble des informations de carrière des assurés** nécessaires à la définition de leurs droits.



Par la suite...

D'autres projets viendront enrichir l'offre de services inter-régimes, avec notamment la poursuite de la dématérialisation du droit à l'information.

Dans le cadre de la future réforme des retraites, l'Union Retraite veillera à ce que les assurés soient pleinement informés des conséquences de la réforme sur leurs droits.

Accédez aux communiqués et dossiers de presse de l'Union Retraite en cliquant [ici](#).

www.info-retraite.fr

